CHAPITRE VI – FINANCES

TAXES ET REDEVANCES COMMUNALES – EXERCICE 2013

Tri des déclarations transmises au service, par l'agent chargé du recensement.
Rédaction du courrier relatif au recensement et recherche d'adresse.
Elaboration des rôles de taxes et redevances.
Approbation des rôles par le Collège Echevinal.
Envoi des invitations de paiement.
Gestion du courrier.
Envoi des rappels pour les différentes taxes.
Suivi des changements d'adresse et mutations des contribuables.
Gestion des réclamations contribuables

REPARTITION

DENOMINATION DE LA TAXE 2013	NOMBRE D'ARTICLES	MONTANT DU ROLE
Agences bancaires	4	4 000,00
Chevaux poneys	20	886,00
Chiens	47	1 933,62
Débits de boissons	19	2 400,00
Débits de tabac	13	1 850,00
Dépôts d'explosifs	1	1 129,90
Enlèvement des immondices	5930	580 282,00
Entretien des égouts	4978	249 325,00
Imprimés publicitaires	201	89 587,05
Location des sarts communaux	39	3 630,15
Panneaux d'affichage	6	16 065,00
Piscines privées	24	5 952,00
Force motrice	10	17 873,01
Etablissements dangereux	212	3 190,00

Agences de paris sur courses de chevaux courues à l'étranger	1	734,68
Secondes résidences	11	3 850,00
Raccordements égouts	1	196,22
Pylône GSM	4	16 000,00
Rôle des compléments conteneurs à puces	5723	193,749,83

DEGREVEMENTS ACCORDES POUR L'ANNEE 2013

Enlèvement des immondices	6 049,45
Entretien des égouts	1 512,00
Imprimés publicitaires	551,56
Etablissements dangereux	60,00
Chiens	24,79

LOCATION DE SARTS COMMUNAUX

Réception des nouvelles demandes de location et vérification disponibilités et si le terrain est bien communal

Collège pour accord

Établissement de la délibération et de la convention

Joindre copie des extraits de la matrice cadastrale

Chaque année établissement du rôle redevance pour perception du loyer

ASSURANCES

Gestion des nouvelles demandes pour l'omnium mission de service et divers changements

Renseigner les services pour diverses assurances ponctuelles

Assurances des divers véhicules communaux (transmis des carte vertes) dans les divers services

PATRIMOINE

Contrôles de cohérence en fin d'année et renseignement vers la recette pour les ventes du patrimoine de l'Administration

FABRIQUES D'EGLISE

		COMPTE 2013	BUDGET 2014	INTERVENTION COMMUNALE
AMAY-CENTRE (St Georges)	Recettes	48.896,08	46.517,00	
OMBRET (Notre-Dame)	Dépenses	37.533,31	46.517,00	
	BONI	**11.362,77**	**-**	**6.149,96**
AMAY-THIERS (St Joseph)	Recettes	3.835,85	4.349,43	
	Dépenses	3.265,75	4.349,43	
	BONI	**570,10**	**-**	**2218,00**
AMPSIN (St Pierre)	Recettes	0	21.953,77	
	Dépenses	0	21.953,77	
	BONI	**0**	**-**	**8.316,57**
JEHAY (St Lambert)	Recettes	26.442,01	13.082,57	
	Dépenses	25.061,06	13.082,57	
	BONI	**380,95**	**-**	**NEANT**
EGLISE PROTESTANTE	Recettes	2.101,82	2.787,16	
	Dépenses	2.038,52	2.787,16	
	BONI	**63,30**	**0**	**NEANT**
COMITE ACTION LAIQUE				**4.500**

PRECOMPTE PROFESSIONNEL

Transmis au Centre de Documentation à MONS :

- 236 fiches de rémunérations mod.281.10
- 5 fiches de rémunérations mod.281.12
- 1 fiche de rémunérations mod.281.16
- 9 fiches de rémunérations mod.281.14
- 21 fiches de rémunérations mod.281.18
- 6 fiches de rémunérations mod.281.25
- 26 fiches de rémunérations mod.281.30

et les relevés récapitulatifs 325.10, 325.11, 325.12, 325.14, 325.18, 325.25 et 325.30 concernant les traitements payés par l'Administration pour l'exercice 2013.

ACTIVITE DU SERVICE FINANCES AU COURS DE L'ANNEE 2013

BONS DE COMMANDE

Rédaction de 1091 bons de commande pour l'ensemble des services communaux.

FACTURES

- vérification, puis encodage informatique, par article budgétaire, de 3264 factures
- établissement de 6.963 mandats de paiement (imputations).

BUDGET

- établissement de 2 modifications au budget 2013 (1 au service ordinaire + 1 au service extraordinaire).
- élaboration du budget communal 2014.
- établissement du relevé des créances 2013 à reporter à l'exercice 2014.
- contrôle et inventaire de la dette 2013.

ASSURANCES

- rédaction de 14 déclarations d'accident de travail pour 2013 et échange de courriers avec Ethias.
- relevé annuel, par catégorie d'agents (employés, ouvriers, auxiliaires professionnelles, etc…) des rémunérations liquidées au personnel communal en 2013.

ACTIVITE DU SERVICE PERSONNEL AU COURS DE L'ANNEE 2013

- envoi, 2 fois par mois, chez ADEHIS, des mises à jour relatives aux traitements alloués aux divers membres du personnel, suivi d'une vérification minutieuse de l'enregistrement correct des modifications de données apportées au signalétique des agents.

- Multiples documents relatifs à l'engagement, au licenciement ou au départ (pension) d'agents, papiers de mutuelle, formulaires destinés à l'Onem, au Forem, aux Syndicats, etc…
- Établissement de délibérations de fixation et de révision de traitement, d'évolution de carrière, et de mise en disponibilité pour cause de maladie.
- Prévisions budgétaires, par fonction, des crédits annuels nécessaires à la liquidation des traitements 2014 du personnel.

CHAPITRE VII – RECETTE COMMUNALE

Quelques pistes pour bien lire le compte 2013.

1°) Les résultats :

	2012	***2013***
résultat budgétaire	2.551.644,91 €	2.755.874,10 €
résultat comptable	2.756.688,60 €	3.072.041,68 €
résultat courant	313.850,61 €	324.023,83 €
résultat d'exploitation	946.832,52 €	846.927,43 €
résultat exceptionnel	-1.598,40 €	- 492.761,54 €
résultat de l'exercice	945.234,12 €	354.165,89 €

- **résultat de l'exercice propre** (R - D) : - 85.746,09 €

Que dire à propos de ces résultats ?

Les résultats budgétaire et comptable sont en positif (comme les années précédentes) et affichent même une légère augmentation au budgétaire et sensible au comptable.
Il en va de même pour le résultat courant.
Par contre le résultat exceptionnel est nettement en négatif (moins de réserves constituées et plus d'utilisation de celles qui existaient) et le résultat d'exploitation affiche un recul de près de 10% (plus de charges que de produits).
Le résultat de l'exercice à consolider a perdu plus de 60% par rapport à 2012. Il constitue un signal à ne pas négliger quant à l'équilibre entre les charges et les produits de l'exercice 2013.
Le résultat de l'exercice propre est en négatif (comme en 2012) mais il tend vers un réel mieux (25%). Ces constatations sont plutôt inquiétantes car dans le cas d'une Commune sous plan de gestion comme la nôtre, les résultats de l'exercice propre sont mauvais et même négatifs, ce qui doit être considéré comme un signal d'alarme et doit inciter le pouvoir politique à une sévère et stricte vigilance.

2°) <u>La fiscalité</u> :

- **<u>impositions locales</u>** (soit 16,24 % des droits constatés des impôts communaux et 8.88% de la totalité des DC).

  - budget : 1.269.415,19 €
  - compte : droits constatés : 1.137.419,95 €
    droits nets : 1.129.852,54 €

    irrécouvrables : 7.565,41 €.

<u>Attention</u> : enrôlements après le 31/12/13 : 3.190 €

- **<u>additionnels</u>** (soit 45.83% des droits constatés globaux).

- budget : 5.628.921,63 €

- compte : droits constatés : 5.867.690,13 €
  droits nets : 5.771.027,82 €

  irrécouvrables : 96.662,31 € (soit 1.65%)

≠ budget et droits nets : - 142.106,19 € (soit 2.52 % en plus du budget)
<u>Attention</u> : par rapport à 2011 : quasi x3 !

		<u>2012</u>	***<u>2013</u>***
- <u>compensation</u> :	- précompte immobilier :	146.954,73 €	304.889,04 €
	- travailleurs frontaliers (IPP) :	6.716,41 €	4.556,31 €

3°) <u>Les fonds et aides régionaux</u> :

- **<u>fonds des communes : dotation principale</u>** :

  2010 : 2.452.528,73 € (+1,87%)
  2011 : 2.573.990,36 € (+1,05%)
  2012 : 2.813.146,98 € (+1.09%)
  2013 : 2.899.699,05 € (Soit une augmentation de 3,08%)

- **<u>dotation spécifique</u>** :

  2010 : idem
  2011 : idem
  2012 : idem
  <u>2013</u> : idem

- **plan Tonus communal (CRAC)** :

  - axe I : 2011 : 0 €
    2012 : 0 €
    2013 : 0 €

  - axe II : 2011 : 0 €
    2012 : 0 €
    2013 : 0 €

4°) Les Recettes de placements et de dividendes :

- **produits financiers** :

  2011 : 33.031,88 € (+4,38%)
  2012 : 41.653,04 € (+26 %)
  2013 : 17.577,48 € (-57.80 %)

Dans le contexte économique actuel, il est très difficile de réaliser des produits financiers stables. Les résultats de l'exercice 2013 sont le juste reflet de la dégringolade des taux créditeurs du secteur bancaire.

- **dividendes :**

	2012	***2013***
Belfius	0 €	0 €
ALG	217.414,19 €	110.000,39 €
ALE/Télédis	77.717,74 €	79.898,63 €

Les autres returns sont insignifiants (ECETIA, SPGE…) depuis plusieurs années.
(moins de 1.000€) et cela ne risque pas de s'améliorer vu la situation économique actuelle. Les dividendes énergétiques continuent à fondre et plus particulièrement l'ALG qui perd quasi la moitié de son rendement.

5°) Les recettes de prestations :

2012 : budget : 346.597,57 €
compte : 426.763,04 €

≠ de + 23%.

2013 : budget : 469.560,46 €
compte : 442.902,28 €

≠ de – 5.68%.

Comme l'année passée, la facturation des prestations, ou celle des coûts réels aux usagers de certains services, devrait nous permettre d'équilibrer ce poste toujours très délicat à gérer. Cette année une différence négative est à constater, ce qui implique une nouvelle vigilance pour la volonté de refacturation.

6°) <u>Les dépenses engagées</u> :

Comptes	**Budget**	
- dépenses de personnel (hors enseignement)	6.279.975,30 €	6.142.216,93 € réalisation : 97,81 %
- dépenses de fonctionnement	1.825.769,73 €	1.451.482,11 € réalisation : 79,50 %
- dépenses de transfert	4.030.075,34 €	3.822.062,43 € réalisation : 94,84 %
- dépenses de dettes	1.272.327,44 €	1.218.764,21 € réalisation : 95,79 %

Au regard des scores de réalisation des catégories de dépenses, il faut noter et mettre en valeur la gestion et le suivi des engagements et des imputations.
Cette remarque vaut surtout pour les dépenses de personnel et de fonctionnement.
Et au vu des résultats pour le fonctionnement qui se répètent chaque année, on peut presque parler de tour de magie ! Même si cet état de fait nécessite un effort parfois très difficile à mettre en œuvre.
La rigueur d'un suivi au jour le jour est certes contraignante mais les résultats sont là.
Pour la dette, espérons que la situation anormale des taux / long terme perdure.
En effet ce phénomène associé à une gestion active donne un peu d'air à notre capacité de financement.

- <u>Les reports de crédits</u> : (ex. ordinaire)

- de 2011 à 2012 : 225.587,71 €
- de 2012 à 2013 : 279.777,52 €
- de 2013 à 2014 : 421.272,43 €

Il convient de rester vigilant sur la rapidité avec laquelle les bons de commandes (engagements) sont effectivement utilisés afin d'obtenir au plus tôt les factures correspondantes.
Cette rapidité dépend aussi de la manière dont un dossier de marché public est monté et ses procédures d'exécution respectées (même si le processus peut paraître lourd pour certains)
Malgré une discipline qui semblait bien acceptée par l'ensemble des services, une tendance aux retards de livraison (et de facturation) est à déplorer et un relâchement dans les procédures a été constaté. Voici un beau défi que notre future PST pourra relever et qui concerne tout le personnel.

7°) <u>Les mises en non-valeur</u>

- non-valeurs :	2010 :	135.079,02 €
	2011 **:**	90.761,41 €
	2012 :	99.390,02 €
	<u>2013</u> :	104.227,72 €

- dégrèvements à caractère social :	2010 :	10.716,00 €
	2011 :	6.096,00 €
	2012 :	6.070,96 €
	2013 :	3.992,00 €
- taxes communales (autres) :	2010 :	12.791,00 €
	2011 :	9.029,00 €
	2012 :	8109.19 €
	2013 :	5.178,00 €

Les difficultés de recouvrement sont toujours bien présentes et la détérioration de la situation économique en général ne laisse bien sûr aucun espoir de constater une amélioration dans un proche avenir.
Il faut encore souligner l'allongement des périodes de recouvrements qui ne fait que croître en raison des échelonnements toujours plus nombreux.

En ce qui concerne la taxe immondices (la plus générale et le rôle le plus important en volume d'articles et de montant), on peut constater que sur les 5.930 articles du rôle 2013, il reste encore 796 non-paiements à la date du 31/12/ 2013.(+13,42 %)

Il est à craindre qu'une grande partie de ces non-paiements (du rôle) ne soient recouvrés que très difficilement et avec un long retard, voire jamais. En effet, on peut parler de +/- 400 dossiers totalement "désespérés" et la situation se dégrade encore année après année.
De plus le nombre de ménages qui ont sollicité l'application de la loi sur le règlement collectif de dettes est exponentiel. Mais notre nouvel accord avec le cabinet De Greef (après appel d'offre en MP) affiche des retours prometteurs.

8°) La dette communale :

Solde restant dû (P.C) :

a) situation comptable au	31/12/2011 :	9.759.859,00 €
	31/12/2012 :	9.705.435,24 €
	31/12/2013 :	13.293.992,26 €
b) montants des emprunts contractés en	2011 :	978.785,00 €
	2012 :	106.783,86 €
	2013 :	4.305.908, 52 €

Charges financières :

2011	***2012***	***2013***
1.013.081,43 €	1.244.727,81€	1.182.257,77€

C.R.A.C. – charges annuelles :	***2012***	***2013***
intérêts :	59.531,92 €	59.483,99 €
amortissements :	60.149,31 €	36.584,78 €
Total :	119.681,23 €	96.068,77 €

→ soit 8,13 % du total des charges financières nettes.
Le remboursement anticipé réalisé lors de l'exercice 2012, donne lieu à un allègement sensible des charges d'amortissement.

9°) Les investissements :

Exercice propre :	***2012***	***2013***
* dépenses engagées de transfert :	30.493,24 €	125.579,23 €
* dépenses engagées d'investissements :	3.949.209,05 €	905.541,17 €
* dépenses engagées de dettes :	766.835,54 €	125.252,13 €
Total :	4.746.538,43 €	1.156.372,53 €

	2012	***2013***
• recettes de transfert :	13.658,20 €	53.494,52 €
• recettes d'investissements :	350,00 €	6.011,34 €
• recettes de dettes :	445.118,29 €	6.218,94 €
Total :	459.126,49 €	65.724,80 €

→ la différence est **:**	***2012***	***2013***
	- 4.287.411,94 €	-1.090.647,73 €

➔ Bien, que la masse d'investissements s'est considérablement réduite, le problème du préfinancement des dépenses sur subsides reste bien présent : à l'heure actuelle le délai de liquidation d'un subside RW est de +/- 18 mois. Ce qui contribue aussi à expliquer le manque à gagner en produits de placement de trésorerie courante.

10°) <u>Les ratios financiers</u> :

a) <u>Analyse de trésorerie</u> :

- **fonds de roulement net :**

<u>capitaux permanents</u>	**2011**	**2012**	**2013**
<u>actifs immobilisés</u>	0,85	0,85	0,85

→ si > 1, cela veut dire que des capitaux permanents sont disponibles immédiatement pour financer les besoins. La situation est stable depuis quelques années

.

- **trésorerie au sens large :**

<u>placements + valeurs disponibles</u>	**2011**	**2012**	**2013**
<u>dettes financières à court terme</u>	2,18	2,81	2,48

→ en positif, notre trésorerie se porte donc bien mais c'est moins bon que l'année passée (cf. remarque sur les avances de trésorerie).

- **cash flow (flux de liquidités) :**

résultat d'exploitation + amortissements // actifs immobilisés : **0,05**

→ en positif, bon rythme de gestion, mais beaucoup trop juste surtout que nous restons stationnaires ou presque depuis 4 ans.
En prévision des années qui nous attendent, il convient plus que jamais d'être très prudents et surtout de maîtriser autant que possible les flux.

b) <u>Solvabilité</u> :

- **degré d'endettement :**

exigibles court et long termes // fonds propres : 0,27.

→ la dette communale correspond à +/- 1/4 % des avoirs propres de la commune. Cet état de fait perdure depuis 4 ans aussi mais restons vigilants pour éviter toute dérive.

Depuis quelques années l'état de notre cash-flow et de notre endettement restent égaux. Cela semble confortable mais n'autorise cependant aucun relâchement.

- **Part des fonds propres dans le total du passif :**

Fonds propres
_____ : 0,78
Total du passif

2011	2012	2013
0,26	0,27	0,27
0,79	0,78	0,78

→ en dessous de 0,20 une entreprise n'est plus solvable; pas d'inquiétude donc pour 2013.
Ce résultat est le corollaire du ratio précédant.

- **ratio de remboursement de la dette :**

exigibles court et long termes
_____ : 1,13%
total des produits d'exploitation

→ le total de notre dette correspond à 113 % du total des produits d'exploitation de l'exercice 2013 : l'équilibre idéal de sécurité (100%) s'éloigne brusquement de 10 points en un seul exercice. Pq ? essentiellement par le passage au long terme des emprunts contractés durant l'exercice 2013.

<u>Quelles conclusions de cette brève analyse du compte communal 2013 pouvons-nous donner?</u>

→ 1) Les efforts porteurs de résultats sont toujours d'actualité et le resteront encore longtemps.
→ 2) Les difficultés rencontrées lors des procédures de recouvrement n'ont pas diminué non plus.
Et les moyens nécessaires doivent être mis à disposition, d'autant que les créances vont être prochainement traitées de la même manière que les dettes fiscales (poursuites directes et forcées).
→ 3) La situation socio-économique ne s'améliorant pas, il est plus que nécessaire de réorganiser le produit des recettes, fiscales peut-être et de prestation incontestablement.
→ 4) Notre situation financière et surtout notre équilibre s'érodent chaque année quelque peu.
Il est indispensable de veiller à la gestion des dossiers (surtout à l'extraordinaire) et au suivi des liquidations de subsides (tous services confondus).

→ 5) Les statistiques qui reprennent les pourcentages de réalisations des différents secteurs mettent en évidence l'austérité qui préside à la gestion courante (1/5 de non emploi en fonctionnement), cependant l'application des consignes n'est pas comprise de la même manière par tous les acteurs communaux !
Et à force de tendre la corde toujours au même endroit, elle finit par se briser.
L'application des mesures instaurées par le plan de gestion est aussi le meilleur garant de l'emploi et des services communaux à la population.

CHAPITRE VIII – BUDGET COMMUNAL POUR 2014

Rapport conforme à l'article 1122-23 al 3 du CDLD

INTRODUCTION.

Pour rappel :

Le budget 2013 final, après MB n° 1 adoptée en date du 30 septembre 2013, se clôturait :

- Au service ordinaire, par un boni de 2.153,06 € à l'exercice propre et par un boni global de 2.585.816,41 €

- Au service extraordinaire, par un mali de 179.450,55 € à l'exercice propre et par un boni global de 15.651,99 €.

Par Arrêté du 25 novembre 2013, parvenu le 28/11/2013, le Gouvernement wallon a réformé partiellement les modifications du service ordinaire en y intégrant le décompte définitif du fonds des Communes 2013 (soit un montant de 2.899.699,05 € au lieu de 2.914.494,93 € annoncé initialement), information qui nous était parvenue le 31 octobre 2013 et n'avait donc pas pu être intégrée à la MB.

Le budget 2013 se présente donc en définitive, en fin d'exercice :

- Au service ordinaire, par un mali de 12.642,82 € à l'exercice propre et par un boni global de 2.571.020,53 €

- Au service extraordinaire, par un mali de 179.450,55 € € à l'exercice propre et par un boni global de 15.651,99 €.

NB : en séance du Conseil Communal du 23/12/2013 et pour répondre à une demande de dernière minute du CPAS, une 4ème ligne de dotation (exceptionnelle dernière minute) est inscrite pour un montant de 9800 €. Ce crédit vient diminuer d'autant les bonis initialement proposés.

Le projet de budget 2014 (ainsi rectifié en séance) qui est proposé à votre assentiment ce 23 décembre 2013, se présente comme suit :

- **Au service ordinaire, par un boni de 11.291,37 € à l'exercice propre et par un boni global de 2.518.091,69 €.**
- **Au service extraordinaire, par un boni de 172.330,83 € à l'exercice propre et par un boni global de 13.573,96 €.**

****

CHAPITRE 1 - AU SERVICE ORDINAIRE

1.1. Aux exercices antérieurs.

En dépenses, on trouve des réinscriptions de divers crédits pour un total de 112.023,31 €.

Pointons cependant la somme de 56.440,36€ correspondant à une régularisation de la cotisation du fonds de pension des mandataires.
De même, le montant de 10.906,00 € correspondant à notre cotisation de responsabilisation dans le financement du fonds de pension de l'ONSSAPL.

Ensuite, plusieurs crédits relatifs à des salaires ou pensions ont été réinscrits : il s'agit d'une revalorisation partielle (égale à 75 % du nouveau barème) des Grades Légaux depuis l'entrée en application de la modification de la législation au 01er septembre 2013 (montant global de 12.625,25€), ainsi que l'octroi du pécule de vacances à deux agents dont la nomination est intervenue en cours d'année.

En recettes, on retrouve le boni présumé du service ordinaire, soit 2.670.465,44 €.

Le boni exercices antérieurs se fixe donc à 2.558.442,13 €.

1.2. A l'exercice propre.

Le boni à l'exercice propre se fixe à 11.291,37 €

1.2.1. Les Tableaux comparatifs :

Les recettes

	Budget Fin 2013	Compte 2012	Projet de budget 2014	Budget 2014 PGA
Prestations	494.804,54	426.763,04	455.429,48	248.830,11
Transferts	12.275.756,80	11.098.215,99	12.686.102,92	11.437.398,33
Dette	541.609,80	625.314,89	635.526,98	914.236,06
Prélèvement (Provision pour risques et charges)	0	200.000,00	361.678,18	0
TOTAL	**13.312.171,14**	**12.150.293,92**	**14.138.737,56**	**12.600.464,50**

Les dépenses

	Budget Fin 2013	Compte 2012	Projet de budget 2014	Budget 2014 PGA
Personnel	6.298.331,91	6.064.969,62	6.491.206,37	5.941.280,64
Fonctionnement	1.785.331,46	1.468.064,18	1.842.397,50	1.372.462,13
Transferts	3.971.519,42	3.728.270,00	4.418.317,58	3.772.107,04
Dette	1.269.631,17	1.244.727,81	1.375.524,74	1.484.061,18
Prélèvements			0	
TOTAL	**13.324.813,96**	**12.496.032,31**	**14.127.446,19**	**12.569.910,99**
Résultats	**-12.642,82 €**	**+ 270.588,45**	**+11.291,37**	**+ 30.553,52**

1.2.2. Adéquation au plan de gestion et aux chiffres des tableaux de bord.

Rappel en remarque préliminaire **:** Sur instructions du SPW et du CRAC, notre nouvelle référence est le tableau de bord actualisé, accompagnant le budget initial 2010 et dont les prévisions étaient données jusqu'en 2015.

En termes de recettes :

On constate que ***les recettes de prestations*** sont supérieures aux prévisions du plan de gestion actualisé.
Elles comprennent la redevance d'occupation du domaine public par le réseau gazier (74.665,17 €) et d'électricité (113.317,54 €).

Les recettes de transfert sont au-delà des prévisions :

Le Fonds des Communes s'élève pour 2014 à 3.058.831,90€
Les additionnels à l'IPP et au précompte immobilier (en liaison avec la croissance du nombre d'habitants) se chiffrent à respectivement à 3.655.921,85€ et 1.949.772,86€.

Du point de vue des diminutions, il faut épingler la diminution conséquente (26.000€) du subside alloué au Plan de Cohésion Sociale, alors même que les projets et missions restent identiques.

Il faut noter qu'une indexation des points APE de 1% a été prise en compte, sur conseil du CRAC. Cependant, aucune confirmation ne nous est actuellement parvenue, sur ce point, de la part des autorités supérieures.

De même les taxes et redevances, votées en octobre 2013 pour les exercices 2014 à 2018, permettent d'inscrire une prévision de recettes de 7.203.126,90€.
Dans ce cadre, il est utile de rappeler que peu de changements ont été opérés par rapport à l'exercice 2013.

Notons toutefois, l'adaptation de la taxe immondices à l'évolution des coûts d'Intradel (soit une augmentation de 3%), l'augmentation de certaines taxes aux maxima prescrits par la circulaire budgétaire (taxe sur les imprimés publicitaires, sur les pylônes GSM, sur les secondes résidences, sur les immeubles inoccupés, sur les piscines privées, sur les commerces de nuit) et l'adoption d'une nouvelle taxe sur l'absence d'emplacements de parcage, qui vise à remédier aux problèmes d'encombrement des voiries dus à la création de logements sans garage.
Notons aussi que les taux à l'IPP et au Précompte immobilier n'ont, actuellement, pas été modifiés, afin de ne pas ajouter aux difficultés supplémentaires des ménages qui subissent les conséquences de la crise.

Notons enfin la ristourne consécutive au remboursement anticipé partiel des emprunts CRAC et qui nous autorise à inscrire la somme annuelle de 16.652,99 € (répartie sur 2 articles budgétaires) dans les budgets ordinaires 2013 à 2021 et de 7731,75 € pour les années 2022 à 2036.

Les recettes de dette continuent à chuter :

Les chiffres prévisionnels des ristournes TECTEO pour l'électricité ont été maintenus aux montants définitifs de 2013.
Toutefois, une information de début octobre du groupe TECTEO a permis d'inscrire la somme de 220.000,87€ en tant que bénéfice distribué de l'exercice 2013 pour le secteur « Gaz » (au lieu des 110.000,39 inscrits en 2013). En effet, la décision de la limitation du dividende du secteur gaz était justifiée par la nécessité, pour le groupe, de combler le déficit de trésorerie de RESA Gaz au lendemain de la fusion. Cette limitation devait s'échelonner sur 5 ans. Or, le Conseil d'Administration du 17/09/2013 a décidé de répartir les effets de cette limitation sur 10 ans au lieu des 5 initialement annoncés, ce qui permet de retrouver un dividende prévisionnel, pour 2014, égal à celui perçu en 2012 pour le secteur « Gaz ».

Une recette de prélèvement sur provision :

D'un montant de 361.678,18 €.
Il s'agit de prélèvements destinés à couvrir les dépenses suivantes :

1. La participation de la commune aux charges du SRI.
   La première prévision prise en compte s'élevait au montant de 410.000€. Toutefois, le dernier montant approuvé par le Gouverneur dans le cadre de cette participation et donc devant être inscrit au budget 2014 s'élève au montant de 504.855,05€. Dès lors, un prélèvement de 94.825,05€ est effectué sur la provision constituée à cet effet.

2. Augmentation due à des revalorisations barémiques non obligatoires
   Un prélèvement de 88.793,13€ est effectué sur la provision constituée pour les salaires, en vue de couvrir l'augmentation des dépenses correspondant à certaines revalorisations barémiques non obligatoires, mais adoptées à l'issue de la négociation syndicale du 10/12/2013 (voir ci-dessous).

3. Augmentation due à des revalorisations barémiques non obligatoires pour le personnel du CPAS
   Les décisions communales, évoquées au point précédent, devant également être appliquées au CPAS, un prélèvement de 34.970,47€ est effectué sur la même provision, en vue de couvrir l'application de cette revalorisation barémique

4. Dotation exceptionnelle au CPAS
   Afin de combler le déficit budgétaire du CPAS, la Commune lui octroie une aide exceptionnelle de 143.029,53€. Avec l'accord des représentants du CRAC, celle-ci sera couverte par un prélèvement du même montant sur la provision constituée pour les salaires.

En termes de dépenses :

A l'exception des dépenses de dette, les chiffres du projet de budget sont supérieurs aux prévisions du tableau de bord actualisé mais leur valeur relative (nette) reste proche des prévisions.
Rappelons que depuis l'établissement du plan de gestion, plusieurs changements majeurs sont intervenus : nouveaux services subventionnés, nouveaux organismes à subventionner (ASBL de gestion du stade de la Gravière, Centre Sportif local), nouvelles organisations de services (tel celui de la collecte des déchets ménagers par conteneurs à puces entièrement gérée par Intradel ou encore la reprise de la gestion des salles du complexe des Variétés par le Centre Culturel): ces divers éléments provoquent des glissements entre les différents types de dépenses.

Les dépenses de personnel :

Ces dépenses sont calculées, comme le prescrit la circulaire, avec une indexation de 1 % par rapport aux salaires de juillet 2013.
Les taux de cotisations de pension du personnel statutaire impactent le budget communal de 7,55%.
L'impact des évolutions de carrière du personnel sur le budget est, quant à lui, négligeable puisqu'il se chiffre à 0,03%.

Il faut également noter que ce projet de budget intègre certaines revalorisations, non obligatoires mais, soit autorisées par décret, soit autorisées par circulaire ministérielle.

- En effet, le décret du 18 avril 2013 (MB 22/8/2013) modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et consacrant la réforme du statut des Grades légaux (entré en application le 1-9-2013) et plus ;spécifiquement l'article 7 dudit décret modifiant l'article L1124-6 §1er du CDLD et arrêtant les nouvelles échelles de traitement du directeur général et l'article 51 qui en précise les conditions d'entrée en vigueur et d'application, stipule : « Les effets de l'article 7 sont limités à une augmentation barémique d'un montant minimum de 2.500 euros par rapport à l'échelle en vigueur à la date de l'entrée en vigueur du présent décret. Le solde éventuel sera attribué à l'issue de la première évaluation favorable » (cette première évaluation étant fixée à septembre 2015).

En l'espèce et à l'issue de la négociation syndicale, il est proposé d'accorder aux grades légaux 75% de leur nouveau barème à partir du 1/9/2013 ; la totalité devant intervenir au 1/9/2015.

- La circulaire ministérielle du Ministre Paul Furlan du 19 avril 2013 autorise la revalorisation barémique de certaines catégories de personnel, à savoir les. Niveaux E et D et plus particulièrement les échelles E1, E2, E3, D1, D1.1, D2, D3 et D3.1. Les nouvelles mesures consistent :

- En la suppression de l'échelon 0 actuel ;
- En la suppression des échelles E1, D1 et D1.1 et leur remplacement par les échelles E2 et D2 ;
- En l'ajout d'une annale supplémentaire pour les échelles E2, E3, D2, D3, D3.1.

En l'espèce et à l'issue de la négociation syndicale, il est proposé d'accorder au 1/1/2014, les dites revalorisations à tous les agents des échelles E, statutaires, contractuels et APE et d'accorder au 1/1/2015, les dites revalorisations à tous les agents des échelles D, statutaires, contractuels et APE.

Ces mesures globales représentent pour le budget 2014 une dépense de 88.793,13 € que l'on propose de financer par un prélèvement sur nos provisions « salaires ».

L'engagement de deux agents (gradué en communication et gradué en travaux publics), mieux détaillé ci-dessous, est inscrit au plan d'embauche 2014. Il s'agit là de la poursuite du plan d'embauche 2013-2014 et de la nécessité de mettre en œuvre la stratégie développée pour la redistribution des rôles et/ou le recrutement de compétences en vue des départs prévus en 2014.

Pour le reste, il est important de noter que le plan d'embauche 2014 sera allégé par rapport aux prévisions et intentions mises en œuvre depuis 2007, au vu des différentes contraintes budgétaires expliquées ci-dessous, mais que le volume de l'emploi reste identique à celui du 31/12/2013.

Le plan d'embauche prévoit donc le recrutement des emplois suivants :

- Le recrutement d'un gradué en communication contractuel à partir du 01/02/2014. Cet emploi, initialement prévu à mi-temps, pourra être porté à un temps plein en raison du congé de maternité d'une employée d'administration du service Tourism'Info et son souhait de réduire ses prestations à mi-temps pour 3 ans à dater de la naissance de l'enfant ;
- Le recrutement d'un gradué en « travaux publics » APE à partir du 01/02/2014 pour assurer le remplacement du chef de bureau technique dans la direction et l'organisation du service technique des travaux
- La nomination d'un nouveau Directeur Général au 01/07/2014, en suite du départ de Madame Lavigne
- La promotion à l'emploi vacant au 1/7/2014 de chef de bureau technique

Comme prescrit par la circulaire budgétaire, le plan d'embauche proposé cette année et détaillé ci-dessous doit s'envisager sur les années 2014, 2015 et 2016.

Les différents subsides, remboursements ou compensations en matière de personnel se précisent comme suit :

- Autorisation générale de points APE pour 2014 : 192[1] (dont 6 cédés à la Police) x 3.000,57[2] = 576.109,44 € ;
- Besoins spécifiques : Conseiller Energie : 8 points : 24.004,56 € ;

[1] Dans les 192 points sont compris les points alloués au Plan de Cohésion Sociale (au nombre de 6)

[2] Il s'agit de la valeur du point APE, indexé de 1% sur conseil du CRAC. Il faut rappeler qu'aucune certitude n'existe sur cette indexation, aucune information de l'autorité supérieure ne nous étant parvenue à ce jour.

- Besoins spécifiques : Agent constatateur environnemental : 8 points 24.004,56 € ;
- Besoins spécifiques : Accueil extrascolaire : 24 points : 72.013,68 €
- Besoins spécifiques : Gens du Voyage : 8 points : 24.004,56 €
- Subsides Communauté Française pour la coordinatrice de l'accueil extrascolaire : 18.999,68 € ;
- Subside pour le Conseiller en aménagement du territoire : 30.000 € ;
- Subside pour le Conseiller en environnement : 20.000 € ;
- Subside SPF Justice pour les 2 agents en charge du Service des Mesures judiciaires alternatives : 70.029,92 € (+ 54.884,02 € - convention extension SEMJA avec les Communes de la Zone) ;
- Subsides SPF Intérieur pour l'engagement d'un gardien de la paix dans une convention premier emploi : 37.345,08 € ;
- Subsides Maribel Social : 108.907,26 € ;
- Subsides Plan Activa : 4.333,33 € ;
- Subsides AWIPH : 31.378,29 € ;
- Subsides du PCS affectés aux salaires du personnel : 90.308,72 € ;
- Subsides RW pour Eté Solidaire : 4050 € ;
- Remboursements personnel détaché : 70.324,82€
- Subsides CF pour le bien-être des Directions et couvrant une aide administrative pour 19.056,18 €
- Remboursements Assureur-Loi pour les agents en accident de travail : 20.000 €
- Interventions des parents et subsides ONE dans les garderies extrascolaires, stages et plaines de jeux : 33.799,68€ (7.600 € + 18.999,68 + 7.200)
- Subventions personnel enseignant PTP : 44.996,92 €
- Contributions des autres communes dans les frais de l'Académie de Musique : 20.000 €
- Subside Région wallonne pour adhésion au Pacte Fonction publique solide et solidaire : 8.652,60 €
- Récupération de 2 rentes pour maladie professionnelle : 9.005,29 €

  Total : 1.300.170,93 €.

Développement du plan d'embauche et de promotion 2013-2014 (et vision 2015) - les différents éléments à prendre en compte, les solutions proposées et leur impact

Généralités

Personnel au 31 décembre 2013.

39 agents nommés et 102 agents non nommés dont 81 APE et 21 temporaires
Total : 141 - (+ 56 enseignants du fondamental et 36 enseignants de l'artistique)

Non comptabilisés les moniteurs et aides-moniteurs engagés par périodes de 2 semaines pour les vacances scolaires de Pâques et en juillet-août (en nombre variable selon le nombre d'enfants accueillis mais en moyenne, 15 personnes par quinzaine).
Non comptabilisées, les gardiennes scolaires dont certaines sont sous contrats temporaires de moins de 3 mois et d'autres sous chèques ALE et prestent de 1 à 4 heures par jour (au nombre de 33)

Rappel : le plan d'embauche selon plan de gestion actualisé en 2005 couvrait la période 2006-2012 et a été réalisé dans la plus grande partie de ses termes, certains des éléments ayant dû parfois s'adapter aux circonstances particulières des services ou des missions.

Indexation: 1 % par rapport aux rémunérations de juillet 2013
Impact évolutions de carrière : 0,03 %
Impact cotisation de pension des statutaires : 7,55%

Conventions collectives sectorielles :

- adhésion au pacte pour une fonction publique solide et solidaire – imposant le maintien du nombre de statutaires à 38 unités au moins

- octroi de subsides Maribel social - imposant maintien de l'effectif du personnel en ETP à la référence de l'année 2005 – contrôle 2011 : moyenne de 28,0869 pour une valeur de référence de 25,3901

Le plan d'embauche 2014 - sa philosophie.

Comme l'explicitait le document « plan d'embauche 2013 », la philosophie et les perspectives du plan d'embauche et de promotion 2013 étaient motivées par les mises à la retraite de plusieurs membres du personnel communal dans le courant de 2014 et qui imposaient une stratégie et une vision qui devait obligatoirement englober 2013 et 2014 de manière à assurer une efficace redistribution des rôles et/ou le recrutement de compétences spécifiques et nécessaires.

Pour rappel, les départs annoncés pour 2014.
- Au 1er juillet 2014 : mise à la retraite du chef de bureau technique ;
- Au 1er juillet 2014 : mise à la retraite d'une employée d'administration, responsable du service administratif des Travaux ;
- Au 1er juillet 2014 : mise à la retraite du directeur général.

Le plan d'embauche prévu sur les années 2013-2014 a été entièrement réalisé pour ce qui concerne 2013.
Il sera poursuivi en 2014 mais cependant allégé par rapport aux prévisions et intentions mises en œuvre depuis 2007.

En effet, bien des circonstances nouvelles rendent désormais les exercices budgétaires difficiles et périlleux, ainsi :
- les décisions régionales (contraignantes ou conseillées) en termes de revalorisations barémiques, tant des grades légaux que des barèmes E et D ;
- L'impact que ne manquera pas d'avoir l'harmonisation des statuts employés et ouvriers ;
- Les restrictions drastiques constatées dans bien des domaines de recettes (dividendes, subventions).

Ainsi, il apparaît nécessaire, si l'on veut conserver le volume global de l'emploi et éviter des réductions de personnel, de marquer une pause dans le plan de nomination, si ce n'est dans les limites du respect des engagements du Pacte et du Maribel social.

- ✓ **EN 2014**

Politique de nomination - Remplacement des agents statutaires admis à la retraite en 2014 – respect du Pacte

Actuellement, le nombre de statutaires est de 39.
3 statutaires prendront leur retraite au second semestre 2014 et l'intention est de procéder à la nomination du nouveau Directeur général mais de postposer au 1er semestre 2015, les 2 nominations (dont celle de l'agent technique) initialement prévues en 2014.

Politique de promotion en 2014

En lien avec le départ du chef de bureau technique, et comme il l'était prévu en 2013, il sera pourvu à la promotion de M. Luc Tonnoir, agent technique en chef et repris dans la réserve de recrutement de chef de bureau technique, à la date du 1/7/2014.

Politique d'embauche en 2014

La politique d'embauche sera celle déjà arrêtée en 2013, à savoir :

- Au service Tourism'info, engagement d'un gradué en communication APE ; seul changement par rapport aux perspectives 2013, cet engagement, programmé pour le 1/2/2014, qui devait se limiter à un mi-temps pourra être porté à un TP en raison du congé de maternité annoncé pour avril 2014 d'une employée d'administration du service et son intention de réduire ses prestations à mi-temps durant 3 années à dater de la naissance ;
- Au service technique des travaux, engagement d'un gradué « travaux publics » APE à partir du 1/2/2014 pour assurer le remplacement du chef de bureau technique dans la direction et l'organisation du Service technique des travaux

- ✓ **EN 2015**

Politique de nomination - 2015 – respect du Pacte

- 3 statutaires ayant pris leur retraite au second semestre 2014 et une seule nomination devant intervenir au 1/7/2014, les 2 autres nominations interviendront au 1er semestre 2015.
- Par contre les 2 agents retraités au 1/1/2015 étant contractuels, aucune nomination compensatoire n'est à mener.

- ✓ **EN 2016**

Politique de nomination - 2016 – respect du Pacte

- Au 1er semestre 2016, un agent statutaire aura atteint l'âge de la retraite. Une nomination interviendra au 1/6/2016 - pas de précision actuellement quant à la fonction.

Pour le reste, le volume de l'emploi restera, sauf projets subventionnés nouveaux, identique à ce qu'il est au 31/12/2013.

En résumé, impacts budgétaires des différentes mesures et perspectives (toutes autres choses restant égales):

Pour 2014 :
En moins : 130.012,96 € ;
En plus : 101.983,86 €
Soit une balance se fixant à une dépense globale inférieure estimée à 28.029,1 €

Pour 2015 :
En moins : 332.527,70 €
En plus : 193.000 €.
Soit une balance se fixant à une dépense globale inférieure estimée à 139.527,00 €

Pour 2016 :
En moins : 392.527,70 €
En plus : 208.000 €.
Soit une balance se fixant à une dépense globale inférieure de 184.527,70 €.

Il est à noter que selon les instructions de la circulaire budgétaire, un nouveau tableau a été établi et complété afin de définir la nouvelle balise du coût net de personnel à respecter.
Cette balise, fondée sur les charges de personnel comptabilisées au compte 2011, donnerait un chiffre de 4.825.470,49 €.
Selon ce même tableau, le coût net du personnel dans ce budget initial de 2014 atteint le chiffre de 4.880.713,48 €
Ce coût est supérieur à la balise du coût net (de 1,14%). Cependant, il s'agit d'une application des différentes directives précisées plus haut et dont l'impact budgétaire est compensé par un prélèvement sur provision. D'autre part, il est utile de préciser que ces mesures ont fait l'objet d'un accord du CRAC.

Les dépenses de fonctionnement sont supérieures aux prévisions actualisées : + 469.935,37 €

Cependant, le décompte des dépenses de fonctionnement nettes, c'est-à-dire, déduction faite des subsides ou rentrées directement liées à leur mise en œuvre ou encore, comme l'indique la circulaire budgétaire, faisant abstraction des coûts énergétiques, des frais administratifs IPP et des coûts liés aux élections, fait apparaître un montant de 751.929,92 €.

Les dépenses de fonctionnement, comme les années précédentes, sont inscrites dans ce projet de budget, de manière à correspondre au mieux à la réalité puisque dans la plupart des cas, il a été tenu compte des engagements de dépenses constatés fin 2013.

Parmi les projets spécifiques nouveaux et/ou subventionnés, on peut citer :

- La mise en place d'un projet 'Co-voit Stop' et de la signalisation à mettre en place à cet effet à hauteur de 4.000€ ;
- Le bulletin communal 'Inforama' qui sera dorénavant indépendant du 'Cultur'Ama' et dont la parution plus fréquente explique l'augmentation de l'article budgétaire à un montant de 10.000€ ;
- Le PCDN qui poursuit ses actions, financées par un subside de la région, à hauteur de 10.000 € ;
- La semaine de l'Arbre 2014 qui reçoit une aide de 5.000 € ;
- Le projet d'accueil des Gens du Voyage qui reçoit un subside de fonctionnement de 10.000 € ;
- Le projet Maya et de réalisation d'un rucher communautaire reçoit toujours une aide régionale de 7.500 € (2.500€ et 5.000€) ;
- Un projet créatif de grande ampleur et accessible aux enfants de 5è et 6è primaires du réseau communal mené par une ASBL pour un montant estimé de 1.500€

Les dépenses de transfert sont supérieures aux prévisions du plan de gestion de 646.210,54 €.

Cette différence s'explique en divers points :

- CPAS : il bénéficie de 4 dotations différenciées, à savoir :
  - La dotation de base de 1.393.006,95 € (soit une augmentation de 2% par rapport au budget initial de 2013, au lieu des 1,30% prescrits par le plan de gestion. Il est également important de signaler que cette dotation est supérieure de 6% par rapport au crédit inscrit dans le tableau de bord « Plan de gestion » pour 2014, soit un montant de 80.470€).
  - Une dotation spécifique de 34.970,47€ destinée, en un « one shot » à couvrir les charges spécifiques dues à l'impact de la revalorisation de certains barèmes).
  - Une dotation exceptionnelle de 143.029,53€ destinée à lui permettre d'équilibrer son budget ordinaire 2014.
  - Une dernière dotation exceptionnelle demandée en dernière minute de 9800 € et qui vient réduire d'autant notre boni.

    Cette dotation que l'on espère elle aussi unique est assortie, en accord et sur les conseils du CRAC, de l'engagement du CPAS à présenter <u>pour le 28/2/2014 au plus tard :</u>

    - Un tableau de bord 2014-2019 ;
    - Un organigramme de son personnel et un tableau d'embauche 2014-2019 ;
    - L'historique des non valeurs sur les 10 dernières années ;
    - Les mesures structurelles pouvant être envisagées avec leur impact financier positif et /ou négatif en vue d'un retour à l'équilibre budgétaire ainsi que le planning de leur mise en œuvre.

La dotation 2014 au CPAS atteint donc le montant global de 1.580.806,95 €, soit par rapport à la dotation 2013, une augmentation de 220.113,87 € (+ 15,5%)

- Zone de police : 1.012.329,13 € (la dotation est ici conforme au prescrit de la circulaire budgétaire puisqu'elle augmente de 1%, mais reste supérieure de près de 10% par rapport au crédit inscrit au tableau de bord « plan de gestion », avec un montant supérieur de 93.605€) ;

- Charges d'Intradel : 865.000 € : en hausse de 125.000 € par rapport à 2013 et par rapport au crédit inscrit au tableau de bord : établies sur base des informations communiquées par l'Intercommunale ;

- Contribution dans les charges du SRI : 504.855,05€ (dernier montant approuvé par le Gouverneur et correspondant en réalité à la redevance « régularisée » de l'exercice 2007 (frais admissibles de 2006).

- Centre sportif local intégré – Régie autonome : 85.150 € (soit 5.000€ de moins qu'en budget initial 2013) ;

- Subsides au Centre Culturel « Cultur'ama » : 77.400 € (identique à 2013) ;

- Subside à l'ASBL de gestion du stade de la Gravière : 25.000 €

- Subside au RFC de Jehay de 5.500 €

- Subside au comité organisateur du Carnaval d'Amay destiné à assurer un accès libre et gratuit au public de cette manifestation (8.000 € - identique à 2013).

- Subside à la régie communale des Maîtres du Feu : 21.295,24 € (toujours identique) et à l'ASBL Maison du Tourisme (2800 € - toujours identique)

- Quelques dépenses reprises en transferts mais qui sont conditionnées par des recettes au moins équivalentes (remboursement au Centre culturel du loyer du Café des Variétés, ristourne au Comité de gestion de Jehay des recettes de la fête locale de Jehay, ristournes aux différents comités de gestion de salles communales d'une partie (40 %) des recettes de location des dites salles, etc…).

- Maintien des primes octroyées aux citoyens pour faire l'acquisition d'un vélo électrique (2.000 €) et pour l'installation de chauffe-eau solaires (5.000 €).

- Le maintien des subsides créés en 2013 et correspondant à des projets spécifiques ou des politiques nouvelles de soutien : 1000 € à Radio Amay ou encore 20.000 € aux accueillantes d'enfants à domicile.

Les dépenses de dette sont largement inférieures aux prévisions du Plan de gestion : 1.375.524,74 € (- 108.536,44 € = - 7,30 %)

C'est évidemment le fruit de la politique prudente qui a été menée depuis 2007 et le respect strict des balises d'investissement durant toutes ces années.
Le remboursement partiel des prêts de trésorerie nous consentis par le CRAC de 2002 à 2004 (remboursement d'un montant de 300.000 €) nous permet de bénéficier d'un allègement ou élargissement de ces balises.

Les deux ratios permettant de définir notre capacité d'emprunt sont :

- L'encours de la dette communale part propre rapportée aux Recettes ordinaires nettes : doit être inférieur à 125%.
- Les charges financières nettes rapportées aux Recettes ordinaires nettes : rapport doit être inférieur à 17,5%.

Les 2 tableaux des ratios d'emprunts donnent respectivement les résultats suivants :

- L'encours de la dette communale part propre rapportée aux Recettes ordinaires nettes : 95,12%
- Les charges financières nettes rapportées aux Recettes ordinaires nettes : 8,445%

Bien qu'autorisés à détenir une capacité d'emprunts de 150 €/habitant, nous avons opté pour une capacité d'emprunt pluriannuelle 2013-2018 et une balise de 100 €/habitant.
Notre capacité s'établit donc, pour les six années à venir, au chiffre de 8.377.200 € (sur base de 100 €/habitant) avec une population au 1/1/2013 de 13.962 habitants.

Au vu du montant global des emprunts contractés en 2013 et s'élevant à 858.603€, auxquels s'ajoute un montant de 10.000 € d'emprunt CPAS, soit un total de 868.603 €, notre capacité d'emprunt disponible est donc de 7.508.597€.
Les emprunts prévus en 2014 atteignant une somme de (1.830.618€ en exercice propre et 262.996,52 € en exercices antérieurs) 2.093.614,52 €, nous permettent donc de rester largement dans les balises prescrites.

****

CHAPITRE 2 - AU SERVICE EXTRAORDINAIRE.

2.1. Aux exercices antérieurs

En dépenses, on retrouve le mali du service extraordinaire de 147.962,69€ pour 2014, ainsi que la réinscription de crédits complémentaires pour un total de 451.470,78 €, reprenant des travaux actuellement en cours de réalisation.

En recettes, on retrouve les emprunts à charge de la Commune pour l'égouttage et l'amélioration des rues Lambermont, Genêts et Paireuses, l'acquisition du camion porte container (et de containers) et les travaux de reconstruction de classes de l'école du Préa, ainsi que le subside à percevoir pour les frais de projet du réaménagement de la Maison Hanoul, estimé à 20.000€.
Soit un total de 292.003,18 €.

Les exercices antérieurs se clôturent par un mali de 159.467,60 €.

2.2. A l'exercice propre

Les propositions d'investissements dans le projet 2014

L'ensemble des dépenses du service extraordinaire proposées pour l'exercice 2014 atteint un total de 4.472.202,17 € pour lesquels des subsides d'un montant de 2.049.200 € sont promérités.

Outre les investissements proprement dits, on notera plus spécialement :

- Les subsides extraordinaires à la Zone de police : 29.975,22 € (identiques à 2013) ;
- De nouvelles annuités des souscriptions de parts au Capital de l'AIDE dans le cadre des travaux d'égouttage effectués via les contrats d'agglomération : 42.500,40 €.

Le financement des « charges et parts communales » globalise une somme de 2.222.787,17 €, qui se répartit entre :

- 380.746,17 € de prélèvement sur le fonds de réserves extraordinaires
- 1.830.618 € d'emprunts « parts communales », dont 187.285 € consacrés à des travaux UREBA ou d'économies d'énergie – soit, pour la « balise » : 1.643.33 €
- 42.500,40 € de prélèvement sur le boni ordinaire pour couvrir les parts AIDE
- 9.000 € de prélèvement sur le boni ordinaire pour couvrir un report de dépenses subventionnées par le « subside bien-être des directions »

Vous trouverez ci-dessous un bref descriptif des projets les plus importants repris au tableau des voies et moyens, ainsi qu'un rappel des projets inscrits au budget 2013 et reportés en 2014.

Projets inscrits en 2013 et reportés en 2014 :

Article Budgétaire	N° Projet	Description	Estimation	Mode de financement
104/742-53	2014,058	Pare-feu informatique	5.000€	Fonds propre
104/742-53	2014,059	Exchange externe	12.000€	Fonds propre
104/747-51	2014,002	Création site Web 'ma commune.com'	2.000€	Fonds propre
124/724-60	2014,068	Maintenance toiture CPAS	15.000€	Emprunt
569/724-54	2014,066	Eclairage public Maîtres du Feu	3.500€	Fonds propre
722/724-52	2014,009	Programme prioritaire Travaux – Ombret	75.000€	Emprunt + Subside (52.000€)
722/724-52	2014,010	Programme prioritaire Travaux – Ampsin	75.000€	Emprunt + Subside (52.000€)
761/741-98	2014,039	Acquisition mobilier salle	2.479€	Fonds propre
765/721-60	2014,012	Aménagement d'une plaine de jeux	44.000€	Subside (27.000€) + Emprunt
773/724-55	2014,016	Travaux monuments aux morts	81.433€	Emprunt + Subside (5.000€)
773/724-60	2014,017	Travaux maintenance Eglise Jehay/fissures	36.300€	Subside (21.700€) + Fonds propre
877/732-60	2014,020	PT – Travaux Avenue H. Dumont	600.000€	Emprunt + subside (300.000€)
930/733-60	2014.025	Frais de projet réhabilitation remblais d'Ampsin	1.000€	Fonds propre

13 projets, initialement prévus en 2013, sont donc réinscrits au budget 2014, pour :

Montant total de 952.712,00€
Part de subside total de 457.700,00€
Part communale (fonds propre/emprunt) de 495.012€ (part fonds propre : 55.579,00€ - part emprunt : 439.433,00€)

Projets inscrits en 2014

La plupart des investissements sont des achats de matériels ou de maintenance de bâtiments (de culte notamment).

Relevons toutefois certains investissements, parfois de plus grande importance, dans des domaines précis : UREBA (économie d'énergie), Voiries, Ecoles, Tourisme et Logement.

UREBA

Divers projets UREBA, visant à la réalisation de travaux permettant des économies d'énergie, ont été rentrés suite à l'appel à projet lancé par la région en 2013.

La liste complète des projets rentrés dans ce cadre est la suivante :

	Description Travaux	Dépenses	Emprunt Com.	Empts état./R.W.
		Estim. Montant	Crédit budg.	Crédit budg.
1	Travx écon. énerg. UREBA bât. Adm. service Travx Terwagne, 74	75.000 €	37.500 €	37.500 €
2	UREBA - Remplacement chaudière et régulation bât. Centre Culturel	65.000 €	10.835 €	54.165 €
3	Travaux éco. énerg. UREBA - Hall technique	93.500 €	55.750 €	37.750 €
4	Travaux dans les écoles (Ecole d'Ampsin – maternelle ; Ecole des Thiers – ancien bâtiment ; Ecole Rorive)	154.000 €	83.200 €	70.800 €
5	Travx écon. énerg. UREBA - Ecole Thiers (nouveau bâtiment)	325.000 €	233.440 €	91.560 €
6	Travaux éco. énerg. UREBA - Salle des Mirlondaines	152.900 €	83.900 €	69.000 €
7	Travaux éco. énerg. UREBA - Musée communal	28.875 €	12.935 €	15.940 €
8	Travaux éco. énerg. UREBA - Moments de la Vie	43.450 €	22.450 €	21.000 €
	TOTAL UREBA exceptionnel =	**937.725 €**	**540.010 €**	**397.715 €**

Etant donné que la Région octroie un délai de réalisation de 3 ans, à partir de l'acceptation du dossier, il est proposé d'étaler ces travaux sur les prochains exercices.

Sur les conseils de notre Conseiller Energie, il a été proposé d'inscrire les projets, sur base de 2 critères distincts :

- L'état des installations
- Les économies qui pourront être générées grâce aux travaux

Pour 2014, seuls les 4 premiers projets, prioritaires sur base des critères énoncés ci-dessus, ont été inscrits au budget (le bâtiment administratif des travaux, le centre culturel, le hall technique et 3 implantations scolaires).

Voirie

Pour ce qui est des projets de travaux d'amélioration de voirie, notons les éléments suivants :

- Le bail d'entretien et la réalisation du droit de tirage pour un montant de 400.000€
- Les travaux d'égouttage et d'amélioration de la rue Petit Rivage, pour un montant de 858.400€
- Les travaux d'égouttage et d'amélioration de l'avenue H. Dumont (réinscription de 2013), pour un montant de 600.000€

Ecoles

Aux travaux UREBA signalés plus haut s'ajoutent divers travaux et investissements, en faveur des écoles, tels que :

- L'aménagement du terrain de l'école de Jehay en parking, pour un montant de 50.000€ et qui constitue une première étape en vue de l'agrandissement de l'école
- Divers travaux à l'école des Tilleuls, pour un montant de 20.000€
- La réinscription de travaux prévus au Programme prioritaire des travaux, à Ombret et à Ampsin, pour un montant de 150.000€
- L'acquisition de manuels et logiciels scolaires, d'ordinateurs pour le confort des directions et de mobilier pour la somme globale de 15.134,55€

Tourisme

L'investissement le plus conséquent est, bien entendu, l'aménagement de la Maison Hanoul afin de permettre l'accueil du nouvel Office du Tourisme Communal, ainsi que des bureaux du musée communal.

Cet aménagement s'élève à un montant total de 750.000€, couvert par un subside de 600.000€ (venant de la reconnaissance du service du Tourisme en tant qu'Office du Tourisme communal) et une part communale couverte par emprunt s'élevant à 150.000€.

Logement

La politique communale du logement se voit concrétisée par la construction de 3 maisons d'habitation (logement de transit) à l'angle des rues La Pâche et Pirka, prévues au programme de l'ancrage communal.

Le montant de cet investissement est estimé à 486.000€ (dont 194.700€ financés par emprunt et 292.000€ par subside).

CONCLUSION

Le budget qui vous est soumis est le fruit d'un intense travail de préparation débuté en septembre, de simulations, de discussions et comme toujours de compromis.

L'ensemble du collège communal s'accorde à dire que cet exercice budgétaire est de loin le plus compliqué qu'il lui a été donné de résoudre. De plus les informations relayées par les divers acteurs gravitant autour de la question publique (UVCW, diverses fédérations, médias, etc) nous laissent entendre que nous ne sommes qu'au début du calvaire.

Cependant, et c'est là notre plus grande satisfaction, la majorité en place a résolu la difficile équation budgétaire en protégeant au maximum le citoyen amaytois, les personnes les plus exposées à cette gravissime crise sociale et financière, en encourageant et remerciant ses travailleurs et ses cadres et, pour être totalement complet, en restant fidèle à ses partenaires associatifs, culturels et sportifs.

Ce budget ordinaire est donc encore une fois présenté avec un boni. Cette réserve sera sans doute nécessaire dans les mois à venir en fonction des nouvelles, le plus souvent négatives, que nous recevrons en cours d'année.
Je veux parler, par exemple des diminutions systématiques de dividendes et des conséquences imprévisibles des élections de mai qui confirmeront ou intensifieront les reports de missions sur l'échelon communal sans les moyens financiers nécessaires.

Malgré tout cela, nous sommes heureux de revaloriser nos différentes catégories d'agents, un engagement est pris sur deux exercices budgétaires (2014 et 2015).
La commune se veut encore une fois de plus et de manière encore plus appuyée solidaire du CPAS, avec une dotation globale de plus de 1.500.000€, ce qui place Amay sur le podium des communes les plus généreuses avec son Centre d'Actions Sociales, véritable bras armé de notre politique sociale.
La réforme des zones d'incendie est intégrée tant aux exercices antérieurs qu'à l'exercice propre.
Tout ceci est rendu faisable grâce aux différents services communaux qui ont intégré le réflexe de bonne gestion et qui veut qu'un euro dépensé le soit de manière utile et maintes fois pesée.

En termes d'investissement, là encore, tout a été fait pour ne rien laisser au hasard. Chaque inscription respecte une règle simple basée sur trois piliers, le retour sur investissement, la réhabilitation du patrimoine communal et le renforcement du bien-être.

Je m'en voudrais de terminer cette rapide description sans remercier avec force l'ensemble du service finances et budget sans qui tout aurait été beaucoup plus compliqué encore. En effet leur efficacité et leur dévouement ont permis d'obtenir, dans des temps extrêmement serrés, de multiples simulations bien nécessaires au moment de prendre nos responsabilités.

Je conclurai en disant que cette année encore tout est sous contrôle et que les projections les plus contraignantes sont intégrées.
Pour combien de temps encore?

Grégory Pire,
Echevin des Finances et du Budget